

PHOTO: hughconacher.com

Avatar choreographe & performer | chorégraphe et interprète Freya Bjorg Olafson



MANITOBA ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

ACCENT SUR L'AVENIR

PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016



artscouncil.mb.ca
conseildesarts.mb.ca



MISSION

Le Conseil des arts du Manitoba est une agence autonome du gouvernement provincial qui se consacre à l'excellence artistique. Nous offrons un large programme de subventions destinées aux artistes professionnels et organisations artistiques. La mission du Conseil des arts du Manitoba est de promouvoir, de préserver et de soutenir les arts en tant qu'éléments essentiels à la qualité de vie de tous les Manitobains et Manitobaines.

VISION

Le Conseil des arts du Manitoba imagine une province à l'esprit créatif stimulé par la présence des arts au coeur de la vie communautaire où :

- la population apprécie une expression culturelle et artistique variée;
- les arts sont vivement encouragés en tant que composante majeure de l'excellence en éducation;
- le paysage artistique est caractérisé par une participation à l'échelle de la province qui inclut les divers habitants et collectivités.

MANDAT

Conformément au protocole d'entente conclu avec la Province, le Conseil soutient les activités artistiques professionnelles des personnes, des groupes ou des organismes faisant preuve d'une excellence artistique démontrée ou potentielle. Ceci inclut le financement des établissements de formation artistique, l'évaluation professionnelle, le perfectionnement professionnel, le programme des artistes à l'école et les tournées.

VALEURS

La vision, la mission et les objectifs du Conseil des arts du Manitoba seront guidés par les dix valeurs essentielles suivantes :

EXCELLENCE Faire preuve d'excellence dans les arts et dans l'administration et la prestation de nos programmes.

DIVERSITÉ Encourager l'intégration des arts dans la vie et l'inclusivité au sein du secteur artistique.

TRANSPARENCE Faire preuve de transparence dans nos relations avec nos clients et nos publics.

LEADERSHIP Faire preuve de leadership dans nos idées et nos actions.

INNOVATION Faire preuve d'ouverture d'esprit, de créativité et d'une vision à long terme.

COMMUNICATION Fournir des renseignements d'importance à nos clients et à nos publics.

CONSULTATION Travailler en coopération et en partenariat avec nos clients et nos publics.

ENGAGEMENT Nous engager à respecter nos obligations envers nos clients et à atteindre nos objectifs.

RESPECT Respecter le caractère unique de nos clients en étant justes et équitables.

INTÉGRITÉ Faire preuve d'honnêteté dans nos rapports avec nos clients et nos publics.

OBJECTIFS

Le Conseil des arts du Manitoba :

- reconnaît et encourage l'excellence, la créativité et l'innovation artistique.
- est un chef de file du milieu des arts qui fait la promotion de la valeur des arts au coeur de la vie communautaire.
- favorise dans le milieu des arts les possibilités qui reflètent la diversité culturelle et les identités autochtone et franco-manitobaine de la province.
- soutient les possibilités qui permettent à tous les Manitobains de s'intéresser aux activités artistiques et culturelles.
- gère ses ressources de façon efficace, responsable et transparente.



CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

PLAN STRATÉGIQUE DE 2012-2016

APERÇU

La *Loi sur le Conseil des arts du Manitoba* de 1965 donne le mandat suivant au Conseil : « Le Conseil a pour objet d'encourager l'étude, l'accessibilité et la réalisation ou l'exécution de travaux d'art. » Le Conseil se compose de quinze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil qui sont responsables de l'élaboration des politiques et de l'approbation de l'affectation des fonds qui soutiennent le mandat du Conseil et reflètent la confiance du public.

Les pratiques de gouvernance du Conseil exigent l'élaboration d'un plan stratégique qui reflète les priorités de ce dernier et guident ses initiatives. L'exercice 2009-2010 marquait la fin du plan stratégique mis en œuvre par le Conseil en 2003-2004.

Le Conseil reconnaît que de puissantes influences en évolution sur la société ont modifié les modes de développement et d'expérience des arts et de la culture. Ces influences comprennent des éléments tels que la mondialisation, les innovations technologiques, la diversité culturelle et le rythme rapide des changements socio-économiques. Le Conseil des arts du Manitoba est capable et responsable d'élaborer des politiques qui soient pertinentes et sensibles au développement de la pratique artistique des artistes et de l'expérience artistique du public. Le nouveau plan stratégique soutiendra un accent continu sur le mérite artistique, mais il répondra aux besoins des partenariats et des collaborations, de l'innovation et de l'entrepreneuriat, de l'inclusion culturelle et de la diffusion technologique qui caractérisent également le riche milieu artistique du Manitoba.

PROCESSUS

- Le 20 mars 2010, le Conseil a entrepris des discussions sur le nouveau plan stratégique et lors de sa réunion du 7 juin 2010, il a commencé à articuler le processus d'élaboration du plan. Le Conseil et son personnel ont rencontré le consultant David O'Fallon pour discuter du contexte du plan et cerner les facteurs d'atténuation qui pourraient avoir des incidences sur le plan. Au cours de l'automne 2010, les premières consultations communautaires ont eu lieu à Winnipeg et ailleurs dans la province et le Conseil a examiné périodiquement les progrès et les sommaires des réunions de consultation. Lors de sa retraite annuelle, du 2 au 4 décembre 2010, le Conseil a continué de discuter de ses priorités et d'analyser divers scénarios.
- Les consultations avec les groupes communautaires et les intervenants du milieu ont été organisées sous la bannière thématique stratégique suivante : **Accent sur l'avenir**. Plus de vingt séances de consultation et mini-tournées d'écoute engageant une gamme étendue de participants ont contribué à la définition des questions, des préoccupations et des possibilités les plus importantes. Des réunions ont eu lieu à l'extérieur de Winnipeg à Churchill, Thompson, Dauphin, Gimli, Steinbach et Flin Flon. Lors d'une réunion tenue le 18 avril 2011, le Conseil a examiné les tableaux de fréquence et les sommaires portant sur les questions clés cernées dans le cadre des consultations.
- Lors de sa réunion du 2 juin 2011, le Conseil a approuvé la prochaine étape de l'élaboration du plan stratégique de la période de 2012 à 2016.
- Lors de sa réunion du 27 juin 2011, le Conseil a examiné les secteurs d'intervention privilégiés et les orientations stratégiques du plan.
- Lors de sa réunion du 29 août 2011, le Conseil a approuvé le plan stratégique de 2012 à 2016 tel que déposé.



CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA PLAN STRATÉGIQUE DE 2012-2016

CADRE DE TRAVAIL

La vision et les objectifs du Conseil des arts du Manitoba continuent de fonder l'élaboration de toutes ses politiques. Cinq **secteurs d'intervention privilégiés** ont été cernés comme des priorités pour les trois à cinq prochaines années. Issues des consultations et des recherches, les priorités indiquent les secteurs dans lesquels le Conseil concentrera ses efforts pour atteindre ses objectifs de la manière la plus efficace qui soit. Les **orientations stratégiques** du Conseil guident l'éventail des activités qu'il définira afin d'atteindre ses objectifs : jouer un rôle actif dans les partenariats et les collaborations, utiliser les ressources le plus efficacement possible dans les processus d'octroi de subventions aux organismes artistiques et aux artistes individuels, et examiner et réviser l'élaboration des programmes. Les **secteurs d'intervention privilégiés** et les **orientations stratégiques** sont liés aux objectifs du Conseil et ils informent l'élaboration de nouvelles politiques et initiatives et de nouveaux programmes.

SECTEURS D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉS 2012-2016

● **Rôle de leadership**

Le Conseil des arts du Manitoba rehaussera son rôle de chef de file dans les partenariats, les collaborations, le réseautage et l'octroi de subventions.

● **Apprentissage des arts**

Le Conseil des arts du Manitoba favorisera l'accroissement et l'intensification des possibilités dans les écoles et les collectivités qui rehaussent l'apprentissage des arts et l'engagement dans les arts à chaque étape dans un continuum d'expériences artistiques, qui s'étend de la réceptivité à la participation.

● **Mobilisation des jeunes**

Le Conseil des arts du Manitoba soutiendra un éventail d'activités qui visent la participation des jeunes à la création, la diffusion et l'expérience des arts.

● **Formation et perfectionnement professionnel**

Le Conseil des arts du Manitoba favorisera et soutiendra les possibilités de perfectionnement professionnel et de formation des artistes et des administrateurs d'activités artistiques.

● **Accès équitable**

Le Conseil des arts du Manitoba favorisera et soutiendra les possibilités qui réduisent les obstacles à l'accès aux expériences artistiques, ainsi qu'au soutien des arts et aux services aux arts.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2012-2016

En tenant compte des secteurs d'intervention privilégiés, le Conseil des arts du Manitoba adoptera les orientations stratégiques suivantes pour atteindre ses objectifs. Il cernerá, mettra en œuvre, surveillera et évaluera des actions, des programmes et des projets particuliers pour se conformer aux orientations.

- Cibler et soutenir les activités conçues pour mobiliser les jeunes dans l'expérience, la création et la diffusion des arts.
- Encourager les collaborations avec des « régions créatives » et participer à de telles collaborations qui permettent les échanges productifs d'idées, d'information et de pratiques entre les milieux de l'éducation, de la culture et du commerce dans les collectivités manitobaines.
- Élargir et accroître le soutien accordé aux possibilités de perfectionnement professionnel et de formation pour les artistes et les administrateurs d'activités artistiques.
- Mettre en œuvre des pratiques d'octroi de subventions innovatrices, efficaces et adaptées aux besoins.